

	<b>COMPTE-RENDU</b>	Référence	CM12122019
		Document du	18122019
		Version n°	1
		Page n°	1
<b>Conseil Municipal du jeudi 12 décembre 2019</b>			

## Compte-Rendu de la Séance du Conseil Municipal du jeudi 12 décembre 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du 6 décembre 2019, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Joël GUIN, Maire, à l'Hôtel de Ville, le jeudi 12 décembre 2019 à 20 h 30.

**Étaient présents** : M. LE MAIRE, Mme DUMONT, M. BORIE, M. STEUDTNER, Mme DURIEU, M. GARCIA, M. DALL'ORSO, Mme GOTTRA, M. VERDET, M. ROUVEIROL, M. ROSSI, M. DEFONTENAY, Mme THOMAS, Mme RIEU, Mme BENARFA, M. POIRET, M. FALLAMI, M. COTTAREL, Mme TALET (arrivée à 20 h 36), Mme FALLET-MICHEL, M. KARKRI, Mme VERA. **Ont donné procuration** : Mme TONEGUZZO-CASTAN, M. DOUCENDE, M. ROUX, Mme LABAREILLE, Mme ORTIGOSA, Mme DAVID. **Absents** : Mme PELLEGRIN, Mme PETIT-DUMONT, Mme VANROBAYS, M. RENAULT, M. PONS.

Conseillers en exercice : 33 Conseillers présents à l'ouverture de la Séance : 21 Procurations : 6 Quorum : 17
---

La séance est ouverte à 20 h 35 par M. Joël GUIN, Maire,

Il rappelle aux conseillers municipaux le dépôt des accusés de réception et l'émargement de la fiche de présence.

*Arrivée de Mme TALET à 20 h 36.*

Il propose pour Secrétaire de Séance Mme Martine DURIEU, élue à l'Unanimité.

Il donne lecture des procurations.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 octobre 2019 est approuvé à l'Unanimité.

### **Information**

M. le Maire, en raison du délai très restreint courant entre les deux Conseils Municipaux de début d'année 2020, donne lecture du calendrier prévisionnel de la séance prévue pour le jeudi 30 janvier à 19 h 30 essentiellement consacrée à l'examen du Débat d'Orientations Budgétaires 2020 et de celui de la séance suivante fixée au jeudi 20 février au cours de laquelle seront notamment soumis au vote de l'assemblée le Budget Primitif et les taux de fiscalité locale pour l'année 2020.

M. le Maire annonce à l'assemblée qu'il a dû retirer de l'ordre du jour le dossier relatif à l'intégration des voies et espaces communs du lotissement « Les L du Moulin » ainsi que le dossier relatif à la modification du bail emphytéotique passé entre le Golf du Grand Avignon et la Commune, toutes les pièces n'étant pas réunies pour statuer.

M. le Maire passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour et donne la parole à M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, pour l'étude des points inscrits dans cette rubrique.

	<b>COMPTE-RENDU</b>	Référence	CM12122019
		Document du	18122019
		Version n°	1
		Page n°	2
<b>Conseil Municipal du jeudi 12 décembre 2019</b>			

## **A – Finances/Économie/Commerce/Artisanat**

### ***Finances***

#### **A1 – Décision Modificative n° 2 – Budget Principal 2019**

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n° 2 au Budget Principal 2019 qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 61 976 € et en section d'investissement à la somme de 33 096 €.

<b>Vote</b>		
<b>POUR : 21</b>	<b>ABSTENTIONS : 4</b>	<b>CONTRE : 3</b>
	Mme TALET Mme FALLET-MICHEL M. KARKRI Mme VERA	M. POIRET M. FALLAMI M. COTTAREL

#### **A2 – Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) – Construction du 3<sup>ème</sup> groupe scolaire - Actualisation**

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal approuve l'actualisation de l'Autorisation de Programme (AP) et la répartition pluriannuelle des Crédits de Paiement (CP) pour la construction du 3<sup>ème</sup> groupe scolaire décidée par délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2017, accepte donc l'ouverture de crédits de paiement en recettes d'investissement pour l'exercice 2019 relatifs à l'acompte de la subvention versée au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour l'installation d'un dispositif de vidéo-protection aux abords du 3<sup>ème</sup> groupe scolaire d'un montant de 5 796 € et d'inscrire sur l'exercice 2020 le montant du solde soit 17 568 € représentant un total de 23 364 € pour un coût d'opération s'élevant à 33 377 €.

<b>Vote</b>		
<b>POUR : 21</b>	<b>ABSTENTIONS : 7</b>	<b>CONTRE : 0</b>
	M. POIRET M. FALLAMI M. COTTAREL Mme TALET Mme FALLET-MICHEL M. KARKRI Mme VERA	

#### **A3 – Subventions pour l'acquisition de Vélos à Assistance Electrique (VAE)**

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, et suite à la décision du Conseil Municipal du 4 avril 2019 d'accorder des subventions en faveur des résidents vedénaïens pour l'achat de Vélo à Assistance Electrique (VAE) dans la limite de 100 € par vélo et par famille sans que le montant total versé n'excède l'enveloppe financière de 1 000 € fixés initialement pour l'année 2019, le Conseil Municipal approuve le versement de 100 € à cinq nouveaux acquéreurs de VAE ayant déposé une demande auprès des services municipaux, soit un total de 500 €, et confirme que l'enveloppe financière annuelle est portée à 1 300 € pour l'exercice 2019 conformément à la décision modificative n° 2 au budget principal votée précédemment.

	<b>COMPTE-RENDU</b>	Référence	CM12122019
		Document du	18122019
		Version n°	1
		Page n°	3
<b>Conseil Municipal du jeudi 12 décembre 2019</b>			

Vote		
<b>POUR : 25</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>	<b>CONTRE : 3</b>
		M. POIRET M. FALLAMI M. COTTAREL

#### **A4 – Participation aux charges scolaires de fonctionnement des écoles publiques du Thor (Année scolaire 2018-2019)**

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal approuve le montant de la contribution de la Commune aux charges de fonctionnement des écoles publiques de Le Thor d'un montant de 470 € représentant la moitié de la charge de fonctionnement pour la scolarisation d'un enfant vedénais en classe élémentaire et spécialisée (ULIS) durant l'année scolaire 2018/2019, les parents de cet enfant ayant opté pour le mode de garde alternée, l'un des deux ne résidant pas sur la Commune.

Vote	
<b>Unanimité</b>	<b>POUR : 28</b>

#### **A5 – Ouverture par anticipation des crédits d'investissement 2020**

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal décide, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2020 qui sera soumis au vote du Conseil Municipal avant le 30 avril prochain, de l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget précédent comme suit :

- au chapitre 20 pour un montant de 82 034 €,
- au chapitre 204 pour un montant de 687 €,
- au chapitre 21 pour un montant de 1 387 835 €,
- au chapitre 23 pour un montant de 290 648 €.

Vote		
<b>POUR : 21</b>	<b>ABSTENTIONS : 4</b>	<b>CONTRE : 3</b>
	Mme TALET Mme FALLET-MICHEL M. KARKRI Mme VERA	M. POIRET M. FALLAMI M. COTTAREL

#### **A6 – Avances sur subventions 2020**

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal décide d'allouer, par avance, une partie des subventions de l'exercice 2020 au Centre Communal d'Action Sociale, à l'association AVAL ainsi qu'à l'association du COSEM afin d'en assurer le fonctionnement dans l'attente du vote du Budget Primitif qui fixera le montant global des aides financières attribuées pour l'année 2020, comme suit :

- |   |           |
|---|-----------|
| - Centre Communal d'Action Sociale..... | 250 000 € |
| - Association AVAL.....                 | 15 000 €  |
| - Association du COSEM.....             | 6 000 €   |

Vote		
POUR : 25	ABSTENTION : 0	CONTRE : 3
		M. POIRET M. FALLAMI M. COTTAREL

## A7 – Opération Centre-Ville – Octroi d’une subvention au bailleur social UNICIL pour la réalisation de 23 logements sociaux

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal décide d’attribuer une subvention de 220 000 €, soit 9 565 € par logement, en parallèle de l’Etablissement Public Foncier qui a consenti 300 000 €, au bailleur social UNICIL afin de participer à la construction de 23 logements sociaux et 28 logements libres, en raison de la situation des terrains d’assiette qui se situent en centre-ville rue de la République, zone de renouvellement urbain qui génère nécessairement des surcoûts de construction (démolition/reconstruction), le montant de la participation financière communale directe étant déduit sur plusieurs années si nécessaire de la pénalité versée par la Commune au fonds SRU au titre de la carence en logements sociaux, elle profite aux constructions du territoire communal et non au financement des logements sociaux de l’hexagone.

Vote		
POUR : 25	ABSTENTION : 0	CONTRE : 3
		M. POIRET M. FALLAMI M. COTTAREL

M. le Maire poursuit l’examen de l’ordre du jour par l’étude des points inscrits en section Urbanisme et Affaires Foncières.

## B - Urbanisme/Affaires Foncières/Travaux

### **B1 Urbanisme**

#### **B1-1 – Présentation du rapport annuel de la commission communale d’accessibilité**

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel de la Commission Communale d’A ccessibilité qui a dressé le constat de l’état d’accessibilité des bâtiments communaux au 8 novembre 2019.

Prise d’acte	
Unanimité	POUR : 28

### **B2 Affaires Foncières**

#### **B2 - 1 – Echange avec soulte – Régularisation Commune / SCI 2R VEDENE**

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve l’acquisition de 41 m<sup>2</sup> issus de la parcelle cadastrée BH n° 237p au prix de 533 € afin de régulariser l’échange de parcelles avec soulte nécessaire à l’aménagement d’un giratoire par le Conseil Départemental de Vaucluse au bas du Pont d’Orsan sur la RD53 avec la SCI 2 R VEDENE autorisé par délibération en date du 14 décembre, cette surface ayant été omise lors du bornage, et autorise le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

	<b>COMPTE-RENDU</b>	Référence	CM12122019
		Document du	18122019
		Version n°	1
		Page n°	5
<b>Conseil Municipal du jeudi 12 décembre 2019</b>			

Vote		
POUR : 25	ABSTENTIONS : 3	CONTRE : 0
	M. POIRET M. FALLAMI M. COTTAREL	

**B2 - 2 – Intégration dans le Domaine Public Communal des voies et espaces communs du lotissement « Les L du Moulin »**

Comme annoncé, ce dossier est retiré de l'ordre du jour.

**B2 - 3 – Réception des travaux et intégration des voies et espaces communs du groupe HLM les Lavandières dans le Domaine Public Communal**

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve l'intégration dans le Domaine Public Communal des voies et espaces communs du groupe d'habitations à loyer modéré « Les Lavandières » et autorise le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Vote	
Unanimité	POUR : 28

**B2 - 4 – Modification du Bail Emphytéotique du Golf du Grand Avignon – Approbation Avenant**

Comme annoncé, ce dossier est retiré de l'ordre du jour.

Le Maire aborde l'examen de la section Ressources Humaines.

**C – Ressources Humaines**

**C1 Ressources Humaines**

**C1-1 – Règlement des Astreintes - Approbation**

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, sur demande du Comptable Public et après avis favorable à l'unanimité du Comité Technique en date du 29 novembre 2019, le Conseil Municipal approuve le Règlement des Astreintes de la Mairie de Vedène qui prévoit les cas de recours aux astreintes, les modalités de leur organisation, les emplois et/ou grades concernés, les modalités de rémunération ou de compensation, lequel entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Vote		
POUR : 24	ABSTENTIONS : 4	CONTRE : 0
	Mme TALET Mme FALLET-MICHEL M. KARKRI Mme VERA	

**C1-2 – Révision Protocole d'Accord RTT**

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, et après avis favorable à l'unanimité du Comité Technique en date du 29 novembre 2019, le Conseil Municipal approuve la révision, après une année d'application, du protocole d'accord sur la réduction et l'aménagement du temps de travail mis en oeuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2018, portant sur divers ajustement concernant les agents à temps non complet et partiel, le cycle annuel du temps de travail, les jours de fractionnement, les modalités de récupération d'heures du samedi pour la Police Municipale ainsi que, plus largement, les cycles de travail, les autorisations spéciales d'absence, l'impact de la maladie sur les journées de RTT, ce protocole révisé s'appliquant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.



Vote		
POUR : 21	ABSTENTIONS : 7	CONTRE : 0
	M. POIRET M. FALLAMI M. COTTAREL Mme TALET Mme FALLET-MICHEL M. KARKRI Mme VERA	

M. le Maire passe à l'examen des points inscrits en section Administration Générale accompagnée en cela par Mme GOTTRA, Adjointe déléguée à la Commande Publique, à la Citoyenneté et aux Affaires Générales.

### **D – Administration Générale**

#### **D1 – Convention de Groupement de Commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour la Téléphonie**

Sur proposition de Mme GOTTRA, Adjointe déléguée à la Commande Publique, à la Citoyenneté et aux Affaires Générales, rapporteur, dans un souci d'économie d'échelle, le Conseil Municipal approuve la convention de constitution d'un groupement de commandes à passer avec le CCAS dont la Commune sera le coordonnateur, pour la fourniture de services de communications électroniques, désigne Mme Chantal GOTTRA, Adjointe déléguée à la Commande Publique, en tant que Présidente de la commission d'appel d'offres spécifique au groupement créée à cet effet, remplacée, en cas d'absence, par M. le Maire, son suppléant, Mme Michèle DUMONT, Vice-Présidente du CCAS, en tant que membre titulaire, remplacée, en cas d'absence, par Mme Laurence RIEU, Conseillère Municipale, membre du Conseil d'Administration du CCAS, sa suppléante, autorise Mme GOTTRA à signer les pièces à intervenir.

Vote	
Unanimité	POUR : 28

#### **D2 – Avis du Conseil Municipal sur le nombre et la liste des Ouvertures dérogatoires de Dimanches des commerces de détail - Année 2020**

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal émet, conformément aux dispositions de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, un avis favorable pour fixer, en 2020, à 5 (cinq) le nombre d'ouvertures dérogatoires de dimanche, soit les 12 janvier, 29 novembre, 06, 13 et 20 décembre.

Vote		
POUR : 21	ABSTENTIONS : 3	CONTRE : 4
	M. POIRET M. FALLAMI M. COTTAREL	Mme TALET Mme FALLET-MICHEL M. KARKRI Mme VERA

	<b>COMPTE-RENDU</b>	Référence	CM12122019
		Document du	18122019
		Version n°	1
		Page n°	7
<b>Conseil Municipal du jeudi 12 décembre 2019</b>			

### **D3 – Modification de la composition de la Commission de l’Urbanisme, des Affaires Foncières et des Travaux et du Groupe de Travail sur l’Adressage Postal**

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, et suite à la démission de M. Jean GOMES, membre élu du groupe Vedène Bleu Marine, de ses fonctions de Conseiller Municipal annoncée en séance du 10 octobre dernier et des sièges laissés vacants suite à ce départ au sein des instances locales, le Conseil Municipal approuve la modification de la commission de l’Urbanisme, des Affaires Foncières et des Travaux ainsi que celle du Groupe de Travail sur l’Adressage Postal comme suit :

#### **Commission de l’Urbanisme, des Affaires Foncières et des Travaux**

M. le Maire, Président, M. STEUDTNER, M. GARCIA, M. DOUCENDE, M. ROSSI, Mme LABAREILLE, Mme PELLEGRIN, Mme DAVID, Mme PETIT-DUMONT, M. FALLAMI, **M. POIRET**, Mme TALET, M. KARKRI.

#### **Groupe de Travail sur l’Adressage Postal**

M. VERDET, M. DOUCENDE, Mme GOTTRA, M. ROSSI, Mme PELLEGRIN, Mme ORTIGOSA, **M. COTTAREL**, M. PONS.

et, ainsi, de procéder à la mise à jour de la liste des commissions municipales.

Vote	
Unanimité	POUR : 28

### **D4 – Modification de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux**

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve la modification de la composition de la Commission Communale des Services Publics Locaux afin de pourvoir un siège devenu vacant suite à la démission de M. Jean GOMES, désigne **M. Henri POIRET**, membre élu du groupe Vedène Bleu Marine, en tant suppléant au sein de cette commission, modifie son règlement intérieur en conséquence.

Vote	
Unanimité	POUR : 28

#### **Rendu Compte de Décisions**

M. le Maire rend compte, au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, des décisions n° 2019-126, 2019-127, 2019-133, 2019-134, 2019-136, 2019-137, 2019-138, 2019-139, 2019-140, 2019-141, 2019-142, 2019-143, 2019-144, 2019-145, 2019-146, 2017-147, 2019-148, 2019-149, 2019-150, 2019-151, 2019-152, 2019-153, 2019-154, 2019-155, 2019-156, 2019-157, 2019-158, 2019-159, 2019-160, 2019-162.

#### **E - Questions Diverses**

##### *Aux questions orales et écrites du groupe Vedène Autrement,*

*Concernant le nombre de Conseillers Communautaires qui siégeront au Grand Avignon après les élections municipales de 2020 et le nombre d'élus représentant Vedène,*

Le Maire précise

- Que le nombre de conseillers communautaires s'élèvera à 73 dont 4 sièges pour Vedène, selon l'accord local approuvé par la Commune en date du 4 juillet 2019.

	<b>COMPTE-RENDU</b>	Référence	CM12122019
		Document du	18122019
		Version n°	1
		Page n°	8
<b>Conseil Municipal du jeudi 12 décembre 2019</b>			

*Concernant la création du rond point en centre ville Rue de la République et les raisons qui ont poussé la Commune à lancer ces travaux,*

Le Maire indique

- Que l'entreprise est intervenue durant l'été en l'absence pour congés des techniciens communaux,
- Qu'en raison de la présence d'une chambre PTT, les ouvriers ont cru bien faire en implantant ce giratoire en décalage vis-à-vis de ce regard,
- Que, depuis et face à la difficulté de circulation due à cet équipement et au regard des places de stationnement des commerces, il a été demandé à l'entreprise de procéder à sa déconstruction à ses frais,
- Que la décision d'implanter un giratoire en ce lieu était motivée par la dangerosité que représentait la vitesse à laquelle les usagers descendaient de la rue du Pélican,
- Qu'à ce jour, il n'est pas prévu d'équipement de remplacement,
- Que les dernières modifications apportées sont, pour l'heure, définitives.

*Concernant le Rond Point de l'avenue Maurice et Marguerite Vidier et le terre-plein central implanté sur la voie au niveau des commerces qui rencontrent des problèmes de fréquentation suite aux difficultés d'accès générées par cet aménagement routier,*

Le Maire et M. DALL'ORSO signalent

- Que l'implantation d'un giratoire à la sortie de l'usine de traitement des déchets est à l'étude,
- Que cet équipement, très proche, permettrait la giration rapide et sécurisée pour accéder aux commerces,
- Qu'il a été demandé que cette voie passe d'intérêt communautaire,
- Qu'il existe un passage piétons au niveau des commerces.

*Concernant les dos d'âne récemment implantés sur l'avenue de la Fonderie,*

Le Maire répond

- Que la mise en peinture a été réalisée.

*Concernant la sécurisation du passage piétons situé sur l'avenue Pierre de Coubertin au niveau du feu tricolore face à la piscine qui ne semble pas assez éclairé et nécessite une taille de la végétation situé sur le terre-plein,*

Le Directeur Général des Services précise

- Qu'une taille du bosquet a été effectuée et que l'état de pousse de cette végétation sera vérifié.

Le groupe Vedène Bleu Marine dépose une liste de questions diverses aux fins de réponses par écrit.

M. BORIE, Adjoint délégué à la Jeunesse, au Sport et à la Vie Associative, annonce qu'à l'issue du week-end consacré au Téléthon des 6 et 7 décembre et grâce à la mobilisation des associations, le montant recueilli a augmenté de 10 % par rapport à l'année précédente pour s'élever à 5 168 €.



	<b>COMPTE-RENDU</b>	Référence	CM12122019
		Document du	18122019
		Version n°	1
		Page n°	9
<b>Conseil Municipal du jeudi 12 décembre 2019</b>			

Le Maire clôture la séance à 21 h 55 en souhaitant de Bonnes Fêtes à tous.

Fait à Vedène, le 18 décembre 2019

Le Maire

Joël GUIN



Affiché le 19 DEC. 2019

*Le procès-verbal de la présente séance sera consultable au service Administration Générale après son approbation par les membres de l'assemblée lors la prochaine séance de Conseil Municipal.*

